



J-CAP

E-MAGAZINE

NUMERO 2 | OCTOBRE 2023





TABLE DES MATIERES

pg. 3

SYMPOSIUMS
TRANSNATIONAUX DE
SENSIBILISATION

pg. 8

EVENEMENTS A VENIR

pg. 4

1ER STS - BRUXELLES

pg. 6

2EME STS - PARIS



SYMPOSIUMS TRANSNATIONAUX DE SENSIBILISATION



Les colloques transnationaux de sensibilisation (STS) visaient à renforcer les relations de coopération entre les participants, conduisant à des échanges fructueux d'idées et de pratiques, et à améliorer les connaissances sur le système judiciaire et les autorités compétentes de l'autre partie.

Le premier STS a eu lieu les 13 et 14 juin 2023 à Bruxelles (Belgique), accueilli par le coordinateur du projet IGO-IFJ (Institut de formation judiciaire), et le second les 6 et 7 septembre 2023, à Paris (France), accueilli par le partenaire du projet ENM (École nationale de la magistrature).

Au total, 46 praticiens des 7 États membres de l'UE représentés dans le consortium J-CAP (Belgique, Pays-Bas, Autriche, France, Italie, Portugal et Roumanie) ont participé à ces deux événements.

Chaque symposium a été enrichi par des présentations, des tables rondes, des discussions sur des études de cas, des sessions instructives et des visites d'études sur le terrain, permettant aux experts de discuter et d'apprendre directement de leurs homologues et collègues étrangers, en découvrant les particularités de chaque système national.

Les deux STS avaient pour but de fournir une vue d'ensemble de la procédure.

aL'approche de la mise en œuvre de la décision-cadre (DC), depuis l'évaluation des perspectives de réadaptation et de réinsertion, l'identification des autorités compétentes de l'État d'exécution (EE), l'adaptation des peines, le remplissage des certificats de transfert, jusqu'au maintien du contact et à la surveillance de la peine de la personne recherchée.

Les résultats des évaluations des deux STS ont montré que les participants étaient très satisfaits des événements.

satisfaction des participants à l'égard des événements. Les deux ont été considérés comme extrêmement pertinents pour leurs activités professionnelles. En ce qui concerne la mise en œuvre de la décision-cadre, les principaux éléments identifiés sont les suivants :

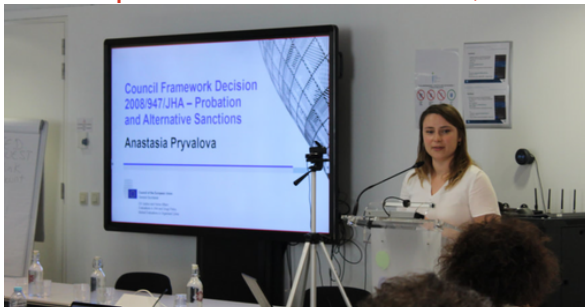
- La communication (interprofessionnelle et transnationale) est un élément clé de l'utilisation de la décision-cadre 2008/947, entre les autorités judiciaires, les ministères publics, les avocats et les services de probation ;
- Compréhension des systèmes juridiques et des régimes de probation des États membres de l'UE, en particulier aux fins de l'adaptation des peines et des sanctions et de l'évaluation des perspectives de réinsertion.



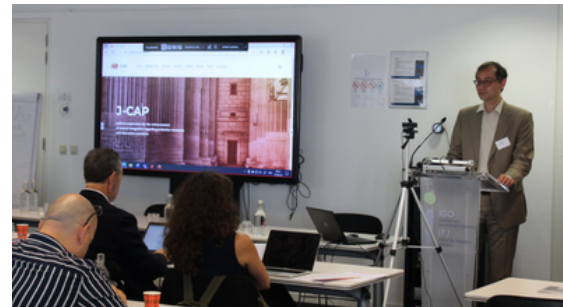
1ER STS - BRUXELLES

Le premier STS a eu lieu les 13 et 14 juin 2023 dans les locaux de IGO-IJF à Bruxelles, Belgique.

Le programme visait à rassembler des experts et des praticiens du domaine judiciaire, issus de tous les pays partenaires représentés dans le Consortium J-CAP. Cet événement a permis aux juges et aux procureurs, ainsi qu'aux avocats de la défense, aux agents de probation et même aux agents de résolution alternative des conflits de sept États membres de l'UE d'explorer les possibilités d'utilisation de la décision 2008/947 du Conseil de l'Union européenne. L'importance du STS a été reconnue par les organisations participantes et les institutions de l'UE. **Un délégué du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, DG Justice et affaires intérieures (JAI), Évaluations dans le domaine de la JAI et de la politique en matière de drogues, a fait une présentation sur la façon dont la décision-cadre 2008/947 a été conçue et a abordé les conclusions du 9e cycle d'évaluations mutuelles de la mise en œuvre de quatre décisions-cadres, dont la décision-cadre 2008/947.**



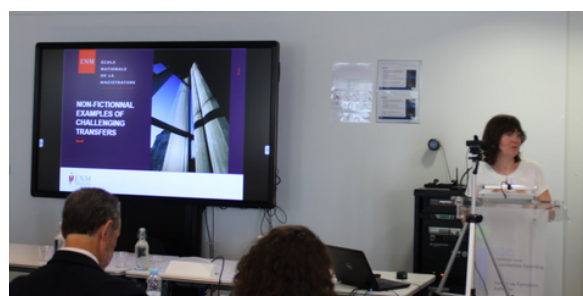
Mme Anastasia Pryvalova a présenté le point de vue du Conseil de l'Union européenne sur la mise en œuvre de la décision-cadre.



Le colloque a été dirigé et animé par M. Koen Goei, du Comité Helsinki des Pays-Bas.

Lors des sessions plénières du STS, plusieurs **facteurs cruciaux dans les procédures de transfert ont été présentés et discutés** (par exemple, la gestion des différences de procédures entre les États membres de l'UE, et des exemples non fictifs de transferts difficiles). Pour aider à traiter ces questions, plusieurs présentations ont été faites sur les endroits **où trouver des informations pertinentes pour décider et préparer un transfert dans le contexte de la décision-cadre 2008/947** (par exemple, où trouver et comment utiliser l'Atlas judiciaire du Réseau judiciaire européen).

Emmanuelle Laudic-Baron (FR) a présenté aux participants un exemple de transfert réussi en France.





Les études de cas ont permis des discussions plus restreintes et plus ciblées entre les praticiens.

Les participants ont tiré le meilleur parti de la session **en approfondissant les différences de procédures entre leurs États membres respectifs, ce qui leur a permis d'acquérir une meilleure compréhension du sujet.**

Le STS s'est achevé par une visite d'étude dans les bureaux du service de probation de Flandre. Au cours de cette visite, le personnel de probation belge a présenté son travail (quotidien). La décision-cadre 2008/947 n'a été que brièvement évoquée. Le personnel a indiqué qu'il avait entendu parler de la décision-cadre 2008/947, mais qu'il n'avait qu'une expérience limitée des transferts dans le cadre de ce mécanisme. Quoi qu'il en soit, la visite d'étude a été jugée très instructive par les participants. En outre, les participants au STS des services de probation ont établi des contacts précieux pour de futurs transferts au titre de la DC 2008/947.

Deux discussions sur des études de cas ont eu lieu, préparées par les partenaires du projet, dans lesquelles un juge a condamné un délinquant étranger de l'UE à une peine alternative (adaptations d'affaires susceptibles de faire l'objet d'un transfèrement international et qui se sont produites dans la réalité). Les participants aux ateliers devaient discuter de la possibilité de transférer ces cas particuliers. Cependant, lors d'une session d'étude de cas, il est apparu clairement que le transfert ne serait pas possible.





2EME STS - PARIS

La 2ème édition de STS s'est déroulée à Paris, France, les 6 et 7 septembre 2023, dans les locaux de l'École Nationale de la Magistrature. L'événement a été suivi par 23 praticiens et professionnels d'autres domaines. Les sessions plénières du STS à Paris étaient complémentaires à celles de Bruxelles, (par exemple, reconnaître et comparer les différentes sanctions alternatives dans les États membres de l'UE, et comment évaluer uniformément les perspectives de réinsertion d'un délinquant étranger). De cette manière, les deux STS abordent les principales questions identifiées dans les procédures de transfert.



M. Haffide Boulakras, Directeur adjoint de l'École française de la magistrature, ouvre la 2ème édition du STS et accueille les participants



Mme Claire Mérigonde, chef du service d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire, renforçant la nécessité d'une confiance réciproque en matière judiciaire

Pour les études de cas qui ont fait l'objet d'une discussion lors du STS à Paris, deux cas ont été préparés de la même manière que lors du premier STS à Bruxelles. L'objectif des discussions est resté le même : les participants aux ateliers ont discuté de la possibilité de transférer un cas particulier. Contrairement au premier événement, les groupes d'étude de cas du deuxième STS étaient composés de délégués d'au moins quatre EM de l'UE. L'un d'entre eux était désigné comme état d'émission, tandis que les autres EM de l'UE représentés agissaient en tant qu'état d'exécution. Cette configuration a donné lieu à des discussions très animées qui ont mis en évidence la diversité des législations en matière de justice pénale existant sur le territoire de l'UE.



“J’ai réalisé que j’essayais d’interpréter les systèmes juridiques d’autres États membres de l’UE du point de vue du système juridique dans lequel je travaille. C’est peut-être logique, mais pour vraiment comprendre le système juridique d’un autre État membre de l’UE, j’ai pris conscience que de nombreux contacts et échanges sont nécessaires pour clarifier les choses.”

Néanmoins, lors de la présentation des résultats des discussions sur les études de cas en séance plénière, il s’est avéré que l’échange au niveau national entre les praticiens représentant les différents acteurs de la chaîne de la justice pénale a été négligé. Ainsi, dans une étude de cas, les délégués des Pays-Bas et de la Belgique ont conclu



Mme Tecla Cesaro, magistrate à la Cour de surveillance de Padoue, présentant les particularités du système italien concernant la mise en œuvre de la décision-cadre 2008/947.

qu’un transfert entre les deux pays fonctionnerait, alors que dans une autre session d’étude de cas au cours de laquelle le même cas a été discuté, les délégués des Pays-Bas et de la Belgique ont conclu que le transfert n’était pas possible.



La dernière activité du 2ème a été une visite d’étude dans les bureaux parisiens du service de probation français. Parallèlement à la visite d’étude en Belgique, les agents de probation ont présenté le travail de leur service. Ici aussi, il a été confirmé que le personnel de probation connaît le mécanisme de la décision-cadre 2008/947, mais les demandes de transfert sont rares. À cet égard, la visite d’étude a été une bonne occasion pour les personnels de probation des participants à l’étude STS d’échanger leurs coordonnées avec leurs homologues français, ce qui est utile pour les futurs échanges et transferts dans le cadre de la DC 2008/947.



EVENEMENTS A VENIR

Tables rondes nationales

Octobre - Novembre 2023

Les mois d'octobre et de novembre sont consacrés aux tables rondes nationales, qui se tiendront dans chaque pays partenaire et réuniront des experts judiciaires et de probation traitant de la décision-cadre 2008/947. Les questions abordées lors de ces réunions concernent les avantages de la mise en œuvre de l'outil de l'UE pour les probationnaires étrangers, le partage d'informations entre les organes gouvernementaux de l'État d'émission et de l'État d'exécution pour une évaluation approfondie de chaque cas individuel, les pratiques prometteuses des participants et la collaboration interprofessionnelle.

Conférence internationale virtuelle

15-16 Novembre 2023

La conférence virtuelle internationale réunira les praticiens impliqués dans chaque table ronde nationale, ainsi que des experts externes issus d'organismes institutionnels et d'instituts de formation. Les thèmes abordés seront les principales conclusions des réunions nationales précédentes, ce qui permettra de partager les connaissances avec les praticiens de l'UE.

Parmi les experts, un ancien magistrat d'Eurojust animera la conférence, stimulant les moments de questions-réponses pour les intervenants des pays partenaires et d'autres pays de l'UE, tels que l'Espagne ou la Pologne.



**Formulaire d'inscription à la
conférence virtuelle
internationale**



J-CAP

